

DE : C.C.E. BRUXELLES - SEG12 - IMP. DIF. S.G.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 19:35 9-07-82 000075022 - 0134

DUPLICATA POSSIBLE
REF NR 126202-S.G.

TELEX HEBDOMADAIRE NR 92 DU 09.07.82 DESTINE A L'ENSEMBLE DES
DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION
INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

432

LES MEMBRES DE LA COMMISSION SE REUNISSENT CE WEEK-END A
STUYVENBERG POUR LEUR TRADITIONNEL ''CONCLAVE''. IL EST PREVU
QUE LES SUJETS PRINCIPAUX SUIVANTS SERONT AU CENTRE DE LEURS
REFLEXIONS :
- PERSPECTIVES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES DE LA COMMUNAUTE
- DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES (SUITES DU MANDAT)
- ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE GENERALE DE COOPERATION POUR LES
ANNES 80.

DE SON COTE, LE COREPER A ACH EVE LA PREPARATION DES DEUX CONSEILS
DE LA SEMAINE PROCHAINE QUI TRAITERONT DE CERTAINS DES DOSSIERS
ECONOMIQUES EVOQUES DANS LE CONSEIL EUROPEEN :

LE CONSEIL ''ECO/FIN'' (12 JUILLET) TRAITERA NOTAMMENT DE :
- LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS : DEBAT D'ORIENTATION, PROCEDURES
ET CALENDRIER D'EXAMEN DANS LA PERSPECTIVE DU CONSEIL EUROPEEN
DE DECEMBRE.
- EXAMEN TRIMESTRIEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE.
- CINQUIEME PROGRAMME DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME.

LE CONSEIL ''ENERGIE'' (13 JUILLET) TRAITERA NOTAMMENT DE :
- LA SITUATION ENERGETIQUE DANS LA COMMUNAUTE ET LES PROGRES
DANS LA REALISATION DES ''OBJECTIFS 1990''.
- ENCOURAGEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR L'UTILISATION RATIONNELLE
DE L'ENERGIE.
- RECHERCHE D'UNE DECISION RAPIDE SUR LES PROJETS DE DEMONSTRATION.
- CONTRIBUTION DU NUCLEAIRE DANS LA BALANCE ENERGETIQUE (ASPECTS
MACRO-ECONOMIQUES)
- RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE.

LA DATE DU CONSEIL ''PECHE'' A ETE FIXEE AUX 20/21 JUILLET. L'ORDRE
DU JOUR REPRENDRA TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE
COMMUNE, Y COMPRIS LE VOLET EXTERNE.

ENFIN, LA PRESIDENCE ENVISAGE DE REUNIR A L'AUTOMNE UN CONSEIL
CONJOINT ''ECO/FIN - AFFAIRES SOCIALES'' POUR TRAITER DE LA SITUATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE.

1	RL-RS
TR.	Hw ³
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D.	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	mmB

ns
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications

1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications
1990/11
Global Communications

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 CONSEIL ''RECHERCHE'' (30 JUIN)

LE CONSEIL A PROCÉDÉ A UN LARGE DÉBAT D'ORIENTATION SUR UNE STRATÉGIE R ET D DES ANNÉES 80. LA DISCUSSION A PERMIS DE CONSTATER UN ASSEZ LARGE CONSENSUS SUR UNE PREMIÈRE ESQUISSE D'UN PROGRAMME-CADRE DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES POUR LES ANNÉES 1984-1987. A CETTE OCCASION, M. DAVIGNON A SOULIGNÉ LA NÉCESSITÉ DE RÉUSSIR LA VÉRITABLE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE QUI S'IMPOSE ET PARVENIR A UNE ARTICULATION OPTIMALE ENTRE LES ACTIVITÉS NATIONALES ET LES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES. LE CONSEIL A INSISTÉ SUR L'UTILITÉ D'UN EFFORT ACCRU DE STIMULATION DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

LE CONSEIL A ENSUITE PRIS NOTE DES NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RECHERCHE 1984-1987 DU CENTRE COMMUN DE RECHERCHE (INSERTION DU CCR AU PROGRAMME CADRE, EFFORT ACCRU SUR LE PROJET SUPER SARA ET MOBILITÉ DES CHERCHEURS).

ENFIN, L'UNANIMITÉ S'EST FAITE SUR LA NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME COMMUNAUTAIRE CONCERTÉ AVEC LES PROGRAMMES NATIONAUX DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

2.2 RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

LORS D'UNE RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE LE 5 JUILLET A BRUXELLES, CONSACRÉE AU THÈME DE LA POLITIQUE D'EXPORTATION, M. DALSAGER A SOULIGNÉ LA NÉCESSITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'EXPORTATION AGRICOLE COHÉRENTE. UNE TELLE STRATÉGIE DEVRAIT ÊTRE BASÉE SUR QUATRE PILIERS : STABILISATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX, RECOURS A DES ACCORDS CADRE A LONG TERME POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS AGRICOLES, DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS, ET IDENTIFICATION DES MARCHÉS POTENTIELS, NOTAMMENT DANS LE TIERS MONDE ET LES PAYS DE L'EST.

3. RELATIONS EXTERIEURES

3.1 U.S.A.

LE COREPER A PASSÉ EN REVUE LES DIVERS ASPECTS DU CONTENTIEUX DES RELATIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA COMMUNAUTÉ.

A) COMITÉ DES SUBSIDES DU GATT

LE COMITÉ 113 FINALISE AUJOURD'HUI LA POSITION DE LA COMMUNAUTÉ QUI SERA PRÉSENTÉE LE 15 JUILLET A GENÈVE.

B) COMITÉ DE L'ACIER DE L'OCDE

LE ''STEERING COMMITTEE'' ACIER PRÉPARERA LE 16 JUILLET LA POSITION COMMUNE QUI SERA PRÉSENTÉE LES 19/20 JUILLET A PARIS.

C) ACTION DANS LE GATT SUR LE ''DISC''

LA COMMISSION PRÉSENTERA PROCHAINEMENT UNE PROPOSITION VISANT A UNE DÉCISION DE PRINCIPE DU CONSEIL SUR LE TRAITEMENT ULTÉRIEUR DU DOSSIER DANS LE CADRE DU GATT EN PRÉVISION DU CONSEIL DU GATT QUI DOIT SE RÉUNIR LES 29/30 JUILLET (NOTRE PRÉCÉDENT TELEX). IL

A ETE INDIQUE QUE LA COMMISSION S'ORIENTE VERS DE MESURES DE RETORSION EQUIVALENTES A L'IMPACT DU "DISC" SUR LES INTERETS DE LA COMMUNAUTE.

D) GAZODUC SOVIETIQUE

LE COREPER A MARQUE SON ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE DEMARCHE DE PROTESTATION IMMEDIATE A LAQUELLE PARTICIPERONT TOUS LES ETATS MEMBRES INTERESSES.

PAR AILLEURS, LE COMITE 113 PREPARERA UNE DEMARCHE PLUS GLOBALE ET APPROFONDIE AUPRES DES AUTORITES US QUI SERA EFFECTUEE AUSSI TOT QUE POSSIBLE ET EN TOUS CAS AVANT LE 21 AOUT.

D) EXPORTATIONS D'ACIER

LE COREPER PREPARERA LES DELIBERATIONS DU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" DES 19/20 JUILLET.

LE COREPER REPRENDRA L'EXAMEN DE L'ENSEMBLE DU DOSSIER LA SEMAINE PROCHAINE A LA LUMIERE DES TRAVAUX DU COMITE 113 ET DE LA VISITE DE CE VENDREDI A LA COMMISSION DE MM. BALDRIGE ET OLMER, SECRETAIRE ET SOUS-SECRETAIRE US AU COMMERCE.

3.2 CHINE : SEMINAIRE SUR REGIME COMMERCIAL

LES 7 ET 8 JUILLET, UNE DELEGATION CHINOISE DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU COMMERCE ONT RENCONTRE A BRUXELLES UNE CENTAINE DE REPRESENTANTS DU NEGOCE ET DE LA BANQUE. CE SEMINAIRE ETAIT DESTINE A OBTENIR DES PRECISIONS SUR LA REORGANISATION DU SYSTEME DU COMMERCE EXTERIEUR CHINOIS, NOTAMMENT SUR LES EFFETS DES MESURES DE DECENTRALISATION DES DECISIONS AU PROFIT DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES QUI VIENNENT D'ETRE CONSTITUEES. CETTE INITIATIVE DE LA COMMISSION CONSTITUE UNE DES SUITES AUX TRAVAUX DE LA SEMAINE COMMERCIALE CEE-CHINE DU PRINTEMPS 1981.

3.3 BEURRE NEO-ZELANDAIS

DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARRANGEMENT INSTAURE EN 1981 POUR UNE PERIODE DE TROIS ANS, LA COMMISSION VIENT DE PROPOSER AU CONSEIL D'AUTORISER POUR L'ANNEE 1982 UNE QUANTITE A IMPORTER AU ROYAUME-UNI DE 89.000 T. CETTE QUANTITE TIEN COMPTE NOTAMMENT DE L'EVOLUTION DU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE ET DES STOCKS. IL EST PROPOSE EGALLEMENT DE RELEVER LE PRELEVEMENT ACTUEL AU BEURRE NEO-ZELANDAIS IMPORTE AU ROYAUME-UNI A 85,89 ECUS (CONTRE ACTUELLEMENT 77,52 ECUS). UNE TELLE AUGMENTATION REND COMPTE DU DERNIER RELEVEMENT DES PRIX D'INTERVENTION DECIDE PAR LE CONSEIL POUR LA CAMPAGNE 1982/83.

3.4 ILES MALOUINES

EN REPONSE A UNE DEMANDE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, LA COMMISSION A DECIDE LE PRINCIPE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES ILES MALOUINES.

3.5 NEGOCIATIONS TEXTILES

A L'ISSUE DES NEGOCIATIONS COMMENCEES LE 29 JUIN, L'ACCORD TEXTILE AVEC LA THAILANDE A ETE PARAPHE LE 7 JUILLET. LE TEXTE RETENU CONTIENT LES NOUVEAUX ELEMENTS PROPOSES PAR LA COMMUNAUTE ET NOTAMMENT LA CLAUSE ANTI-SURGE.

bons

Global Communications

Global Communications

Global Communications

Global Communications

ATTENTION DIS : DELEGATION THAILANDAISE PAS SUIVI
L'ATTITUDE DES AUTRES PAYS DE L'ASEAN QUI AVAIENT FAIT VALOIR
LEUR OPPOSITION A TOUTES DISPOSITIONS ANTI-SURGE AUTRES QUE
CELLES QUI ONT ETE CONVENUES A GENEVE. ELLE A MIS EN EVIDENCE
LE GESTE POLITIQUE QU'ELLE ACCOMPLISSAIT VIS-A-VIS DE LA COMMUNAUTÉ EN SE DISSOCIANT DES DECISIONS PRISES A HAUT NIVEAU AU SEIN DE L'ASEAN.

LE NEGOCIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ A DU ACCEPTER CERTAINES CONCESSI-
ONS SUR LE PLAN QUANTITATIF ET CERTAINES ASSURANCES ONT DU
ETRE DONNEES SUR L'ELEMENT "COMPENSATION" EN CAS D'APPLICATION
DES DISPOSITIONS ANTI-SURGE ET LA REPARTITION DES LIMITATIONS
COMMUNAUTAIRE ENTRE ETATS MEMBRES. CONCESSIONS ET ASSURANCES
RESENT PARFAITEMENT COMPATIBLES AVEC LE MANDAT.

IL A ETE MUTUELLEMENT CONVENU DE NE PAS DONNER POUR L'INSTANT
DE PUBLICITE EXCESSIVE A CET ACCORD. FIN DIS)

L'ACCORD CONCLU AVEC LA THAILANDE MARQUE UN TOURNANT IMPORTANT
DE LA NEGOCIATION TEXTILE. IL CONSACRE NOTAMMENT UNE FAILLE
IMPORTANTE DANS L'OPPOSITION MANIFESTEE JUSQU'ICI PAR LES PAYS
TIERS EXPORTATEURS AUX DISPOSITIONS ANTI-SURGE PROPOSEES PAR
LA COMMUNAUTÉ.

C'EST LE SIXIEME ACCORD PARAPHE PAR LA COMMUNAUTÉ DEPUIS LE
DEBUT DES NEGOCIATIONS BILATERALES (APRES LE SRI LANKA, LE
PAKISTAN, LE PEROU, L'URUGUAY ET LA POLOGNE). CERTAINS AUTRES
ACCORDS, NOTAMMENT AVEC LES PAYS A COMMERCE D'ETAT, DEVRAIENT
ETRE CONCLUS AVANT LA FIN DU MOIS.

3.6 CONTINGENT TARIFAIRE COMMUNAUTAIRE DE FERRO-CHROME

LE CONSEIL ADOPTERA LORS DE SA PROCHAINE SESSION UN REGLEMENT
PORTANT OUVERTURE, POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 1982, D'UN CONTIN-
GENT TARIFAIRE COMMUNAUTAIRE POUR L'IMPORTATION A DROIT NUL
DE 125.000 TONNES DE CERTAINES QUALITES DE FERRO-CHROME CARBURE,
DESTINE A L'INDUSTRIE DES ACIERS INOXYDABLES. DEPUIS 1981, LE
CONSEIL AVAIT DEJA EU L'OCCASION D'EXAMINER A PLUSIEURS REPRISSES
CETTE QUESTION. SA COMPLEXITE RESULTE DE L'EXIGENCE D'ASSURER
L'EQUILIBRE ENTRE, D'UNE PART, LA PRISE EN COMPTE DES NECESSITES
D'APPROVISIONNEMENT A DES CONDITIONS FAVORABLES DE CERTAINES
INDUSTRIES COMMUNAUTAIRES ET, D'AUTRE PART, LA SURVIE D'AUTRES
INDUSTRIES QUI POURRAIT ETRE MISE EN CAUSE PAR L'ABANDON DU
NIVEAU DE PROTECTION PREVU PAR LE TARIF DOUANIER COMMUN.

3.7 ACCORD CAOUTCHOUC : NOTE VERBALE AUX PAYS PRODUCTEURS

LA COMMUNAUTÉ ET SES ETATS MEMBRES SE PREOCCUPENT DES RESTRIC-
TIONS UNILATERALES DE L'OFFRE DE CAOUTCHOUC NATUREL RECOMMANDEES
PAR LES PAYS PRODUCTEURS DE L'ANRPC. ILS ESTIMENT QUE L'ACCORD
INTERNATIONAL ENTRE EN VIGUEUR EN AVRIL 1982 REUNIT LES CONDI-
TIONS APPROPRIEES POUR ASSURER LA STABILITE DU MARCHÉ ET QUE
LES INTERVENTIONS DU STOCK REGULATEUR ONT ETE EFFICACES POUR
ARRETER L'EFFONDREMENT DES COURS.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE DECIDE QUE LA COMMISSION ADRESSERA UNE NOTE VERBALE AUX PAYS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ANRPC ET DE L'INRO (MALAISIE, INDONESIE, THAILANDE, SRI LANKA ET PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE), POUR LES RENDRE CONSCIENTS QUE LES MESURES ENVISAGEES POURRAIENT PORTER ATTEINTE A L'ACCORD LUI-MEME. PARALLELEMENT, LA COMMISSION A PROCEDE A L'INFORMATION DES PRINCIPAUX PAYS CONSOMMATEURS MEMBRES DE L'INRO.

3.8 ONU : DROIT DE LA MER

LE 30 JUIN, LA COMMISSION A APPROUVE UN RAPPORT SUR LES RESULTATS DE LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER. LE CONSEIL EN DELIBERERA SUR LE FOND A SA SESSION DE SEPTEMBRE EN VUE DE LA SESSION PLENIERE DE NEW YORK EN SEPTEMBRE ET DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION EN DECEMBRE 1982 A CARACAS. IL EST PROPOSE AU CONSEIL :

-DE CONFIRMER SON APPRECIATION DES RESULTATS OBTENUS DANS LES DOMAINES RELEVANT DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE ,

- D'EVALUER EN COMMUN LES RESULTATS ATTEINTS DANS LE DOMAINE DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES FONDS MARINS EN VUE DE PRECISER LES ORIENTATIONS DE L'ACTION COMMUNE NECESSAIRE POUR ASSURER LA SAUVEGARDE DES INTERETS DES ETATS MEMBRES ET DE LA COMMUNAUTE AU STADE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION, DE SA CONCLUSION ET DE SA MISE EN OEUVRE ,

- D'ELABORER DES MAINTENANT LES DECLARATIONS SPECIFIANT LES SUJETS POUR LESQUELS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE LUI ONT TRANSFERE COMPETENCE ,

- DE DECIDER D'ORES ET DEJA QUE, QUEL QUE SOIT LE RESULTAT DE LA CONCERTATION, LES ETATS MEMBRES DOIVENT, AU MOMENT DE LA SIGNATURE OU DE L'ACCESSION A LA CONVENTION, DEPOSER DES DECLARATIONS SPECIFIANT LES SUJETS POUR LESQUELS ILS TRANSFERENT COMPETENCE A LA COMMUNAUTE.

F. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

*
EURCOM WSH

21877 COMEU B .

ROEA

Global Communications

Global Communications

Global Communications

Global Communications

Global Communications